



Migrant, (é-im)migrés, étrangers... mots et représentations

Piero-D. Galloro

DANS **PENSÉE PLURIELLE 2021/2 n° 54**, PAGES 13 À 26
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1376-0963

ISBN 9782807394728

DOI 10.3917/pp.054.0013

Date de mise en ligne : 20/09/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2021-2-page-13?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Migrant, (é-im)migrés, étrangers... mots et représentations

PIERO-D. GALLORO

Résumé : Les discours sur l'immigration ne sont pas neutres, l'acte de nomination est un révélateur de nos rapports à l'objet. Le sujet forge la réalité à partir des mots qu'il utilise pour la désigner. Dénommer c'est avant tout donner une existence aux termes mobilisés en fonction de l'espace et du temps. Cette présentation peut être considérée comme une identification de ce qui est désigné autant qu'un révélateur des connaissances de qui parle. Derrière l'usage des termes se profile l'affirmation de l'existence sociale de groupes et d'individus. Cette affirmation s'appuie sur la performativité des mots, sur les représentations sociales mobilisées et l'historicité des termes utilisés.

Mots-clés : dénomination, immigration, étrangers, représentations sociales, altérité

Migrant, (e-im) migrant, stranger...words and representations

Abstract: The discourses on immigration are not neutral; the act of naming reveals our relationship to the object. The subject conceives the reality from the words it uses to designate it. To name is above all to give existence to the terms used in a particular space-time context. This presentation can be considered as an identification of what has been designated as much as a revelation of the attitudes of the speaker. The affirmation of the social existence of groups and individuals emerges from the use of terms. This affirmation is based on the performativity of words, on the mobilized social representations and on the historicity of the terms used.

Keywords: *naming, immigration, strangers, social representations, othering*

Parler des étrangers (et de leur installation) dans une société donnée, c'est relater la manière de les soumettre au regard social. Cette exposition

(dont le sens premier signifie disposer les éléments pour qu'ils soient vus) est imprégnée d'un souci de présentation c'est-à-dire de mettre en jeu la présence de personnes et de groupes les un-e-s par rapport aux autres. Les discours à propos de ces interactions sont alors comme autant de mises en scène visant autant à faire voir ce qui est présentable que l'irreprésentable avec des jeux de figures qui recèlent des (dé)figurations/(trans)figurations (Viennet, 2008). Il convient donc de comprendre que toute parole sur l'immigration est de l'ordre d'une présentation et, partant, des représentations qui éclairent autant sur le locuteur que sur l'objet de ses propos.

C'est au prix d'un détour réflexif qu'il devient possible de différencier les formes données dans ce qui est vu et présenté, des angles d'observation qui conduisent à de la déformation ou de la transformation des réalités propres aux réalités migratoires au travers d'une part de la manière de nommer l'immigration en fonction des périodes et d'autre part sur la performativité du vocabulaire utilisé.

I. De la performativité des mots

Les locutions autour de « (é-im)migrer » et leurs déclinaisons dessinent les contours d'une image certes des individus qui se déplacent dans l'espace, mais surtout de la manière dont ils sont perçus par ceux qui les voient arriver. Le terme français d'image est tiré du latin *imago* qui n'atteint pas les mêmes degrés de subtilité que le vocabulaire grec. Ce dernier a eu pour souci de multiplier les points de vue selon que le regard se porte sur ce qui n'est que symbolisé (tel l'art) ou sur ce qui est le reflet de la réalité (comme dans un miroir par exemple). Loin de n'être qu'un raffinement de langue, l'abstraction introduite par les nuances des termes grecs permet de dégager la pluralité de sens et donc l'ambiguïté du mot *image*. Les images ne sont que des moyens de rendre visible ce qui touche aux sens (et à la vue en particulier), mais également ce qui n'existe nulle part et a été sécrété par le pouvoir de l'imagination ou modifié par la mémoire.

Dès lors, qu'il ne s'agit plus de considérer les mots comme des signes, telle que la linguistique saussurienne le proposait, le texte, qui agence des mots, redistribue l'ordre de la langue en mettant en relation une parole communicative – visant l'information directe – avec différents énoncés antérieurs et synchroniques (Kristeva, 1968). Il convient de déchiffrer les moyens avec lesquels les individus expriment, dans le langage, leur capacité à appréhender le réel grâce à leur perception sensible et leur expérience pratique. L'idée est d'estimer – dans un tel phénomène dynamique de production lexicale de sens – que tout signifiant est le résultat d'une production de langage dont il convient de décrire le fonctionnement processuel.

Envisager le discours comme performatif signifie que tout acte de parole est l'équivalent d'une action. Les usages de certains mots finissent par produire des actes qu'ils décrivent tant « *il semble clair qu'énoncer (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni décrire ce qu'il faut*

bien reconnaître que je suis en train de faire en parlant ainsi, ni affirmer que je le fais : c'est le faire » (Austin, 1970 : 41)

Ainsi, l'acte de nomination ne peut se comprendre que dans les interactions entre des acteurs socialement situés. Il existe une différence considérable de catégorisation induite par ces actes de nomination lorsqu'il s'agit de parler d'immigration. L'acte de nommer suppose déjà des acteurs initiateurs d'une démarche de nomination. Ces interprètes, animés par le désir d'imposer un certain sens des mots, disposent d'un arsenal de moyens aussi variés que d'une grande banalité. L'enjeu est de faire accepter par le plus de personnes possible les termes qu'ils imposent afin de faire adhérer le plus grand nombre à l'idée que ce qui est nommé est une réalité. Cette démarche nous questionne fortement sur l'existence du groupe désigné dans la mesure où son existence ne préexiste pas forcément à sa nomination. Par contre, elle devient visible sous la seule forme induite par sa qualification et lui élabore une forme d'identité construite de toutes pièces, mais qui réussit à apparaître comme naturelle.

Cette naturalisation s'appuie sur les présupposés qui consistent à jouer avec une ou plusieurs réalités déjà connues par les locuteurs. Pour Ducrot, un présupposé se présente comme une évidence, une sorte de cadre incontestable comme si les interlocuteurs ne pouvaient faire autrement que de l'accepter (Ducrot, 1972). Ils assertent une vérité *opposable* qui ne suppose aucune vérification empirique directe (Angenot, 1977). Il ne s'agit pas de démontrer, mais de persuader. Pour y parvenir, il est fait usage d'artefacts du discours pratique sous des formes logiques probables à l'instar de ce qu'Aristote qualifiait d'enthymème, ce syllogisme rhétorique. Afin de rendre valides certaines assertions, (aussi hasardeuses fussent-elles notamment lorsqu'il existe des rapprochements de mots aux sens divers) il convient de laisser le locuteur tirer lui-même des déductions à partir de vraisemblances et d'indices. Ce même locuteur présuppose que certaines propositions sont évidentes et qu'il n'est pas nécessaire d'explicitier certaines prémisses.

Ceux-ci sont de l'ordre du *topoi*, des vérités de sens commun. Ainsi, en présupposant un lien consubstantiel entre migration et les termes déclinés (immigration, émigration, migrant, etc.) ou afférents (demandeur d'asile, réfugié, expatrié, etc.) ni la réfutation ni l'interrogation ne suffisent à les remettre en cause. En substituant une vision simplifiée à des situations nuancées, l'argumentation quasi-logique de la mise en relation du vocabulaire autour des migrations avec d'autres termes – même non explicitée – s'efforce de mouler les multiples et subtils arguments dans les schèmes d'une démonstration logique, voire mathématique (Perelman, 1970). Cette performativité du discours est d'autant plus efficace que ce dernier émane de ce que Becker appelle les entrepreneurs de morale (voire de panique morale pour Cohen) personnages ou instances considérés comme disposant d'un statut et d'une légitimité assez importants pour parvenir à transformer les mots en actes effectifs voire affectifs. Ces producteurs de locutions qui disposent d'une autorité considérée comme naturelle, sont légion allant des journalistes, aux hommes politiques en passant par les chercheurs ou

les dictionnaires et autres ouvrages de référence qui constituent un canal privilégié pour imposer un terme comme une sorte d'évidence.

II. Nomination et représentation

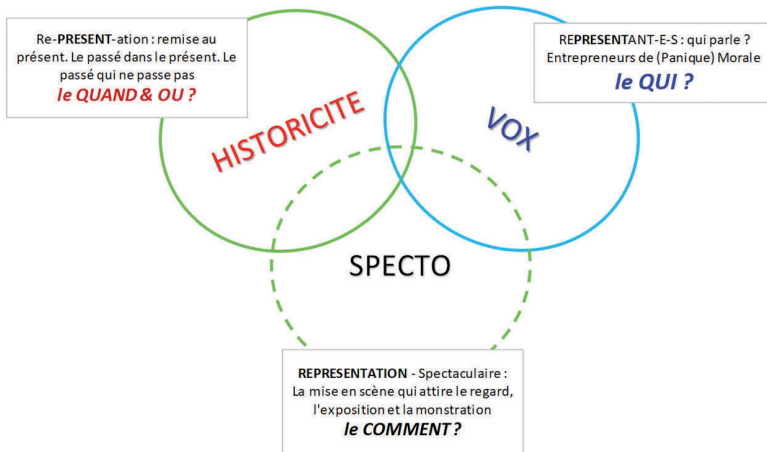
Pour le comprendre, il convient de développer le lien entre imaginaire – fût-il collectif (Giust-Desprairies, 2009) et réalités de la vie sociale autour des questions migratoires, de leur nomination et de leurs perceptions. Le concept d'imaginaire social a le mérite de permettre une appréhension de la dimension performative des représentations à l'œuvre dans une société. Autrement dit, comment les imaginaires agissent sur les pratiques et les comportements des individus et des groupes et de quelle façon ces derniers s'approprient le monde. Les sciences sociales s'accordent pour circonscrire les représentations comme un produit et comme un processus d'une élaboration du réel qui fait jouer autant le psychologique que le social (Jodelet, 1984) avec, une fonction de construction du réel. Cette idée de représentations dites collectives a été d'abord proposée par E. Durkheim afin de mettre en lumière la primauté de la pensée sociale sur la pensée purement individuelle. À partir de ses travaux, il a été admis qu'elles restent une réalité qui s'impose aux personnes (Durkheim, 1919). Les habitudes, les préjugés, les prénotions participent à d'imperceptibles chaînes de signifiants et de signifiés à travers une relation de symbolisation qui attribue aux idées un statut de réalité concrète. Cet « imaginaire effectif », fait du rationnel la partie dominée de l'imaginaire dans laquelle le symbolique est articulé en fonction d'un système de significations qui configure les institutions, le pouvoir et les rapports de domination (Castoriadis, 2008).

Les représentations peuvent être – comme l'ont montré les travaux des psychosociologues – des éléments fondés par la science ou par des théories ayant des allures de respectabilité scientifique qui sont, progressivement investies par les individus et finissent par devenir des modalités du sens commun (Moscovici, 1961). Pour un groupe déterminé, les représentations sociales permettent ainsi de créer une certaine vision de la réalité afin de permettre l'émulation entre individus qui par leurs interactions se donnent l'impression d'interagir dans de véritables normes de pensées qui les légitiment. Comme le souligne Denise Jodelet, toute représentation sociale est une représentation de quelque chose ou de quelqu'un par quelqu'un !

À notre avis il manque à ces définitions des éléments qui, pourtant, sont contenus dans le mot même de « représentation » : ce dernier peut signifier à la fois Re-présent-er (c'est-à-dire remettre au présent des éléments du passé dans les discours contemporains, notamment un passé qui ne passe pas (Rouso, 2016), représenter dans le sens de celui qui parle (le/la/les représentant-e-s qui pourraient se targuer de dire « tout haut ce que chacun pense tout bas »), mais aussi contient l'idée d'exposition, de monstration (la représentation théâtrale, le spectaculaire, littéralement ce qui « attire le regard »). Dans le premier cas, la question du quand et du où, de l'historicité est primordiale : les mots sont des héritiers d'une histoire et sont issus puis

véhiculés au sein d'un ou plusieurs espaces. Dans le second il s'agit de s'intéresser à qui les utilise et pourquoi tandis que savoir que les mots sont de l'ordre du spectaculaire c'est tenter de comprendre comment ils sont employés, quelle mise en scène ils servent.

Représentation sociales



Piero-D. Galloro

Il ne s'agit donc pas de se contenter d'aborder les représentations sociales tel un système achevé et homogène d'idées et de cognitions permettant de comprendre le monde et d'orienter les actions et qui pourrait exister de manière autonome. Nous préférons poser le postulat que les individus ont des représentations qui sont le résultat de leurs tentatives mouvantes, paradoxales et souvent indéfinies d'avoir une prise sur le réel. Cette démarche reste orientée par les conditions objectives du quotidien politique, matériel et socio-économique dans lequel ils se meuvent, mais s'effectue aussi à travers le prisme des idées, fantasmes ou mythes qui sont eux-mêmes imprégnés d'historicité dont il reste des traces aujourd'hui, des réflexes, des habitus qu'il convient de débusquer (Rivière, 1999). Il suffit pour cela de se pencher sur l'émergence des mots dans les ouvrages de référence et leurs conditions d'élaboration en fonction des périodes pour le comprendre.

III. De l'historicité des termes

Le dictionnaire de langue semble, pour le commun des mortels, un simple recueil de mots qui établit leurs normes d'usages et de sens. Il fait tellement partie de la banalité du quotidien et son usage si largement répandu que d'aucuns ont pu parler de *dicomania* pour décrire l'étendue des domaines de

sollicitations¹. Or, il s'avère que ce type d'ouvrage – posé *a priori* en référence et norme intangible – est le produit d'ajustements, de décisions subjectives et de choix empiriques pour ne pas dire idéologiques (Dupuy, 2010). La pensée ne fait pas que s'exprimer dans les mots, elle s'y accomplit (Vygotski, 1998 : 493) et dans la mesure où le dictionnaire s'applique à donner des définitions, celles-ci restent un élément primordial de son dispositif pédagogique et idéologique. L'auteur des entrées du dictionnaire, qui s'évertue à faire comprendre le signifié ou à mettre en valeur le référent d'un terme, effectue des équivalences sémantiques. Ce faisant, il reste tributaire du système socio-culturel d'interprétation de la langue et du monde social dans laquelle il évolue. Cette activité définitoire met en œuvre des moyens qui dépassent largement la seule démarche de définition (Lehmann, 1989).

De ce point de vue, l'analyse du corpus lexicographique contemporain de mots relatifs à la migration... est révélatrice d'une évolution diachronique des énoncés imprégnés de traces idéologiques. À partir d'un corpus des principaux dictionnaires parus depuis le milieu du XVIII^e siècle, nous assistons à l'émergence et à l'évolution des mots dont nous portons l'héritage.

A. Le vocabulaire des migrations comme construction socio-historique

Si nous nous référons à des dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles comme le *Dictionnaire François* de Pierre Richelet (1680), les termes *Migration*, *Immigration*, *Émigration* ne sont pas répertoriés. Non pas qu'ils soient inconnus : les termes existent souvent dans la langue, mais ne sont inscrits nulle part comme des références spécifiques. Par exemple, *Le Grand Dictionnaire historique du Moreri* (1759) use du terme *émigration*, non dans une rubrique dédiée au terme, mais dans celle consacrée à la ville d'Uzez où il sert à décrire l'état de la population 1685². Utilisation dans le langage courant ne signifie pas pour autant diffusion et usage institutionnel consacré par les dictionnaires qui en officialisent les pratiques. Il faudra attendre la Révolution Française et le début du XIX^e siècle pour que des références liées aux migrations émergent dans les colonnes de dictionnaires les plus courants, signe que le phénomène devient un enjeu social et sociétal. Mais *Migration* et *Immigration* tardent à apparaître comme tels quand bien même ils sont utilisés sous la forme substantive ou adjectivale.

Pendant longtemps, ce sont les termes comme *émigration* qui vont mettre les mouvements de population au cœur des préoccupations sociales. Il n'y aura aucune mention sur les termes dérivés de l'idée de migration (*émigrant-e*, *émigration*, *émigré-e*, *émigrer* ou *immigrant-e*, *immigration*, *immigré-e*, *immigrer*, *migrant-e* ou *migratoire*) dans les dictionnaires

1. Revue critique, n°608-609, « Dicomania ou la folie des dictionnaires », janvier-février 1998, 144 p.

2. Moreri L., *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*. Tome 10 de T à Z, Paris chez les libraires associés, p. 744

comme celui de Estienne Robert de 1539³ voire ceux l'Académie française de 1694⁴ et celui de 1696⁵.

D'autre part, le terme émigration jusqu'aux années 1780 est utilisé sous la forme substantive pour décrire l'action de passer d'un pays à l'autre pour s'y établir. Le transport désigne la prise en charge des individus par des structures organisées, comme pour en nier la capacité individuelle de libre arbitre. Les académiciens prennent soin de préciser que l'émigration : « *ne se dit qu'en parlant d'une quantité considérable de peuple*⁶ » comme pour mieux en souligner le caractère à la fois exceptionnel et surtout hors des possibles ordinaires de l'individu.

Il faudra attendre la Révolution française pour que l'usage du terme émigration se banalise.

B. « L'émigré aux armes sacrilèges⁷ »

Au milieu des années 1790, le terme *émigré* est entaché d'une vision négative, voire criminelle. *Émigration* n'est utilisé que pour désigner : « *l'action d'émigrer hors du territoire de son pays. Les dernières émigrations de la France sont, dans leur genre, si uniques, dans leur suite, si remarquables qu'elles ont mérité les Épithètes caractéristiques d'émigration de Coblençe, de Worms et sur le Rhin* » et seuls « *ceux qui quittèrent la France pendant le régime révolutionnaire, mécontents de la Nouvelle Constitution, soit de la première Royale, soit de la républicaine, sont désignés par ce nom* » d'émigrant-e⁸. Pour l'Académie française, l'*émigrant* est celui qui sort de son pays pour aller s'établir ailleurs, mais il reste l'idée que pris sous sa forme de sujet au masculin : « *la multitude des émigrants annonce le malheur d'un pays*⁹ ».

Cette idée reste récurrente de la Révolution française jusqu'à la Révolution de 1830, quand les mots *Migration* et *Immigration* ne figurent pas dans le *Dictionnaire des Synonymes français* de Livoy, alors qu'il consacre plusieurs entrées à *Émigration*, *Émigrés*, *Émigrants*. La plupart des dictionnaires consacrent l'idée que l'*émigration* est vue comme : « *abandon, départ, désertion, fuite, sortie d'une partie considérable du peuple* » et *émigré* est avant tout un adjectif désignant ceux qui sont des « *fugitifs, abandonnant le pays, désertant et fuyant* ». Dans les années 1870, des ouvrages de grande diffusion – tels que le *Grand Dictionnaire universel* de Pierre Larousse

3. Estienne R.t, *Dictionnaire François latin, contenant les mots & et manieres de parler François, tournez en Latin*, Paris, Robert Etienne

4. *Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au roy*, Tome Premier de A à L et Second de M à Z, Paris Coignard

5. Académie française. *Le dictionnaire des Halles, ou Extrait du "Dictionnaire de l'Académie françoise*, Bruxelles, François Foppens.

6. *Dictionnaire de l'Académie françois*, 1762, Tome II de Hab à Zy, p. 142.

7. La Châtre M., 1869, *Nouveau dictionnaire universel*, tome premier de Constantinople à Fyrouze, Paris, F. Cantel et Cie éditeurs, Tome premier, p. 1431.

8. Snetlage L., *Nouveau dictionnaire français contenant les expressions de nouvelle création du peuple français : ouvrage additionel au dictionnaire de l'Académie française et à tout autre vocabulaire*, Gottingue, Jean-Chrétien Dieterich éditeur

9. Académie française, 1798, *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, An VII de la république, Tome 1 de l à K, Paris, J.J. Smits et C^{ie}, p. 476.

– reprennent de manière appuyée et plus détaillée que précédemment l'idée que le nom d'émigré : « *si justement odieux en France à l'époque de la Révolution, rappelle une suite de trahisons, de complots et d'entreprises contre la patrie*¹⁰ ». Certains ouvrages affirment même que l'émigration constitue un crime antisocial, odieux à ceux mêmes qui en profitent¹¹.

Dans ces conditions il est aisé de comprendre que la focale sur les questions migratoires s'applique, à partir de la Révolution française, pour stigmatiser ceux qui sont sortis : « *Au début de la révolution, l'armée d'émigrés des rois coalisés, sous les ordres de Brunswick, envahit la France*¹² » puis à l'idée d'usurpation et d'injustice avec le retour des Émigrés après la défaite napoléonienne. En 1816, le compositeur Béranger moquera les *Émigrés* dans son « Marquis de Carabas » dans laquelle il les couvrira de ridicule en leur faisant revendiquer, sur l'air du Roi Dagobert, toutes les prétentions de l'ancienne noblesse.

C. L'Émigration comme perte de vitalité

1. Entre décadence...

Après 1830-1840, l'Émigré reste imprégné d'une vision négative de fuite, de déloyauté et de tromperie, mais l'usage du terme *émigrant* se substitue progressivement dans un sens moins ciblé accompagné par celui de *migration*. L'émigrant apparaît comme substantif et désigne celui ou celle qui émigre de son pays pour aller s'établir ailleurs sans qu'il n'y ait de sens dépréciatif comme c'est le cas avec l'Émigré noble même si le terme recèle une idée de dépérissement. Nombre de dictionnaires profitent de donner des définitions pour la pauvreté et la répression : « Il part chaque année un grand nombre d'émigrants pour les États-Unis. Les émigrants vont chercher dans l'Amérique du Nord du travail et de la liberté¹³ » que de dénoncer une perte des forces vives du pays : « Le grand nombre des migrants annonce la misère d'un pays¹⁴ » voire serait responsable de son déclin : « les migrations forcées des protestants après la révocation de l'Édit de Nantes fut très funeste à la France¹⁵ ».

10. Larousse P., 1870, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc., etc.*, tome 12^e, Paris, administration du Grand dictionnaire universel, Tome 7, Lettre E, p. 436.

11. Boiste P. C. V., *Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et l'étymologie... manuel encyclopédique de grammaire d'orthographe de vieux langage et de néologie*, 11^e édition, Paris, Rey et Gravier, Firmin Didot frères.

12. Larousse P., 1866, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse et Boyer Libraires-Éditeurs, Tome 9, p. 769.

13. La Châtre M., 1865, *Nouveau dictionnaire universel*, tome premier, Paris, Dock de la librairie, p. 1431.

14. Larousse P., 1866, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Larousse et Boyer, Libraires, éditeurs, Tome 7, p. 436.

15. La Châtre M., 1869, *Nouveau dictionnaire universel*, tome premier de Constantinople à Fyrouze, Paris, F. Cantel et C^{ie} éditeurs, Tome 1, p. 1431.

De même le verbe émigrer est de plus en plus utilisé avec l'usage des deux auxiliaires¹⁶ tandis que certains dictionnaires font apparaître l'usage de plus en plus courant de l'adjectif *migratoire*¹⁷. Le *Bescherelle* de 1856 distingue l'émigration volontaire de celle forcée et désigne *émigrant* autant comme participe présent du verbe émigrer (en émigrant) qu'adjectif et substantif (un-e émigrant-e). Lorsqu'il s'agit de désigner les aristocrates fuyards, l'auteur de l'ouvrage, use de la majuscule, mais quand il définit l'état des personnes parties pour des raisons autres c'est avec une minuscule. Adjectivement, pour l'ouvrage c'est pour parler de « peuples émigrés, peuplades émigrées, familles émigrées » et le substantif est utilisé à propos d'un « émigré, une émigrée¹⁸ ». Les deux auxiliaires sont désormais d'usage avec le verbe : *avoir* pour désigner l'action de partir ailleurs (avoir émigré) alors qu'avec *être* est désigné le résultat de cette action (être émigré).

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la palette terminologique s'enrichit et la plupart des ouvrages offrent un éventail de mots en lien avec les mouvements de population. Les définitions se stabilisent¹⁹ et sont reprises d'un dictionnaire à l'autre. « [Ces deux mots [migration été émigration] ne diffèrent que par la préposition *e, ex*, qui indique le départ. C'est aussi ce qui en fait la distinction²⁰ ». Une séparation s'instaure durablement entre le terme *migration* qui sera dès lors utilisé de manière générale en considérant le déplacement des populations par rapport à leur déplacement seulement alors qu'émigration servira à distinguer le lieu de départ par rapport à celui d'arrivée. À la fin du XIX^e²¹ pour la plupart des auteurs, il s'agit de rendre compte d'un double phénomène. D'abord celui des départs de millions d'Européens vers ce qui leur apparaît comme le Nouveau Monde. Ensuite, en ce qui concerne la France, avec l'occupation de l'Algérie et des colonies qui seront conquises, les questions migratoires prendront une nouvelle coloration en s'imprégnant de discours propres à l'anthropologie culturaliste et physique.

2. ... et élan vital

La plupart des ouvrages rapportent l'idée que l'émigration est l'expression d'un désir d'élan vital de faire essaimer son surplus de population à

16. Chapsal C.-P. et Noel F. J. M., *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, Roret, p. 382.

17. Barré L., 1842, *Complément du dictionnaire de l'académie française*, Paris, Firmin Didot frères.

18. Bescherelle L.-N., 1856, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garnier frères éditeurs, Volume 1, de A à Funéral, p. 1103.

19. Bescherelle H., 1880, *Dictionnaire classique de la langue française : le plus exact et le plus complet de tous les ouvrages de ce genre et le seul montre la solution de toutes les difficultés grammaticales généralement de toutes les difficultés inhérentes à la langue française suivi d'un Dictionnaire géographique, historique, biographique et mythologique*, Paris, Bloud et Barral, Libraires-Éditeurs.

20. LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française...*, Paris, Librairie Hachette, Tome 2 de I. à P., p. 558.

21. FLAMMARION Camille, 1894, *Dictionnaire encyclopédique universel illustré, contenant tous les mots de la langue française, et résumant l'ensemble des connaissances humaines à la fin du XIX^e siècle*, Paris Ernest Flammarion éditeur.

travers le globe. Apparaît le désir de justifier ce : « mouvement contemporain, qui de nos jours prend une si grande place dans la politique et l'Histoire sous le nom d'émigration, n'est donc, on le voit, que la suite régulière du mouvement qui, dès les premiers âges du monde, a déterminé le peuplement de la terre. C'est la loi même de la nature poussant l'humanité à l'accomplissement de sa destinée terrestre, qui est l'occupation, l'exploitation et l'embellissement de la planète entière, pour le bonheur de ses habitants ! [...] Nous ne voulons parler ici que de ses grands courants contemporains qui déplacent les populations de l'ancien continent, et enlèvent à certaines contrées leur trop-plein d'habitants pour le déverser sur les contrées inoccupées²² ». L'émigration est alors présentée comme synonyme de progrès avec en référence l'arrivée en Europe des Celtes qui, décrits comme ceux qui, plus civilisés que les populations autochtones, ont permis un saut civilisationnel²³. « Les Grecs émigraient en foule pour s'établir dans les colonies qu'ils avaient fondées en Italie, dans l'Asie Mineure, dans la Thrace, sur la côte septentrionale de l'Afrique²⁴ » et les départs des Européens de la fin du XIX^e siècle ne seraient qu'un *avatar* de cette progression. La reprise de l'entreprise coloniale au XIX^e siècle explique le nouvel infléchissement donné aux définitions des mots dérivés de *migration*. Le *Guérin* de 1895 stipulera que l'émigrant est celui ou celle qui sort de son pays pour aller s'établir ailleurs et reprend à son compte, le lien établi par Élisée Reclus entre *migration* et *peuplement*. Pour certains dictionnaires, la meilleure manière de décrire une émigration serait alors de penser à : « une colonie où se porteront de nouveau, comme il y a 25 siècles, des émigrants industriels de la Grèce et l'Italie » en citant alors ce géographe engagé et son projet de Nouvelle Géographie Universelle.

À la fin du XIX^e siècle, la question de l'immigration devient récurrente en France d'abord à travers la question coloniale avant d'arriver dans l'Hexagone et être présentée comme un problème à résoudre.

D. L'étranger comme un Extra-Nous

À partir du dernier quart du XIX^e siècle, la venue d'immigrés dans la société française est loin d'être aussi passive que ce que les définitions atones des dictionnaires et autres encyclopédies font accroire. Cette question des arrivées d'allogènes en France a été saisie par les juristes et les démographes qui déclineront moins sur la terminologie de *migrer* que sur celles afférentes à *étranger*.

Le droit s'efforcera de statuer sur la catégorisation de différenciation du national et des allogènes. L'étymologie même d'étranger provient du latin *extraneus* (un *extra-nous*, celui qui est né ailleurs) et définit une dualité et

22. LA CHÂTRE Maurice, 1865, *Nouveau dictionnaire universel*, Paris, Dock de la Librairie, Tome 1, p. 1431.

23. LAROUSSE Pierre, 1874, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique...*, Paris, Administration du Grand Dictionnaire, tome 11, p. 245.

24. BESCHERELLE Louis-Nicolas, 1856, *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garniers frères éditeurs, p. 1103.

un rapport d'altérité négatif. Pour les juristes du XIX^e siècle, la définition de l'étranger s'est effectuée par son lien avec l'État : l'étranger est celui qui n'a pas la nationalité de l'État qui l'accueille. Ce qui crée objectivement une opposition au national à travers l'usage d'une structure politique *ad hoc* existante depuis le XV^e siècle (l'État) et qui est mobilisée pour différencier les individus et les groupes en termes d'appartenance. Cette catégorisation permet de soumettre le non-national (l'étranger) à un régime juridique différent de celui qui régit le national. C'est donc l'État qui définit sa population en fonction de ses intérêts, quels qu'ils soient. Ce qui explique qu'il est confié aux juristes le rôle de légitimer ou non l'appartenance en fonction de critères comme la filiation ou le droit du sol.

Les juristes de la Révolution française ont œuvré dans un contexte de méfiance lié à la guerre de la France contre le reste de l'Europe et à l'existence de ramifications transnationales au sein des familles royales européennes. L'augmentation quantitative du nombre d'étrangers entre 1851 et les années 1880 explique que, même si la proportion au sein de la population de l'Hexagone reste faible, l'expression d'une peur de ces arrivées s'exprime à travers l'usage des mots utilisés pour désigner les migrations dans la presse et jusque dans les discours des hommes politiques (Laval-Reviglio, 1996).

Les années 1848-1849 constituent une étape dans la vision de l'étranger venu en France comme un problème (Derainne, 1999) et voient émerger des réactions hostiles à ces flux qui ne cessent de franchir les frontières dans un contexte politique et social tendu. Il ne s'agit pas encore de se prémunir contre les flux en fermant les frontières, mais plutôt d'expulser les éléments jugés nuisibles ou préjudiciables à la société française (Dornel, 2001). Dans les sciences humaines balbutiantes, des auteurs comme le sociologue et philosophe Jules Soury avancent l'idée d'une sélection naturelle des individus et des groupes les plus à même de représenter l'espèce humaine tandis que Vacher de la Poughe reprend à son compte les théories de Galton en termes d'hérédité et de transmission des gènes (Taguieff, 1988). Ce dernier a élaboré l'eugénisme qui consiste à favoriser l'introduction de « désirables » dans une société pour freiner sa dégénérescence due aux « indésirables » (Aubert-Marson, 2009).

E. Se protéger de l'Autre

Dès le début des grands flux d'immigration en France à la fin du XIX^e siècle, des voix se sont élevées, dans la presse²⁵ et la littérature grand public, pour dénoncer l'arrivée massive d'immigrants italiens présentés comme des envahisseurs (Bertrand, 1907²⁶), mais aussi l'invasion des

25. Voir à ce propos les charges contre les « métèques envahisseurs » par *L'Action Française*, le journal de Maurras, au début du XX^e siècle (www.gallica.bnf.fr).

26. A propos du livre de l'écrivain Bertrand Louis, 1907, *L'Invasion*, Bibliothèque Charpentier lire le travail d'analyse de Mourlane Stéphane et Regnard Céline, 2013, *Les batailles de Marseille - Immigration, violences et conflits (XIX^e-XX^e siècles)*, PU de Provence, Coll. Le temps de l'Histoire, 182 p.

noirs et des Asiatiques²⁷. Dans les années 1930, au moment où la crise économique contraint à endiguer puis refouler le flux des immigrants en France, la loi de 1932 sur la *Protection de la main-d'œuvre nationale* établit une préférence française dans les recrutements. La terminologie péjorative vient encore accentuer la répulsion des Autres avec des termes comme « Métèques » : l'idée de réserver la France aux seuls Français permet d'opérer une sélectivité des flux migratoires perçus comme un danger pour l'accès aux ressources nationales.

L'accès au territoire français est restreint pour les étrangers, mais face à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs comme la grande métallurgie, le patronat se tourne vers la seule main-d'œuvre qui accepte la pénibilité des conditions de travail dans les minières et usines : les ouvriers algériens – qui sont des Français – et leur venue n'est pas sans créer des ressentiments dans la métropole (Galloro, 2001). Cette même année est soutenue la thèse de doctorat du géographe Georges Mauco qui cherchait à établir un lien entre l'immigration vue comme un problème à résoudre et le degré d'acceptabilité des étrangers vus comme assimilables à la société française. Son ouvrage sur les *Étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique* aura de grandes répercussions. Cet auteur jouera un rôle non négligeable dans la définition des termes qui influenceront sur les politiques d'introduction de la main-d'œuvre étrangère en France après la Seconde Guerre mondiale et la conception des entrées d'allogènes sur le territoire national (Weil, 1999). Il va très vite faire un rapprochement entre l'immigration choisie des bons travailleurs et celle imposée représentée principalement par les indésirables. Il insistera – au sein du Haut Comité de la Population et la Famille (HCPF) dont il a assuré le premier secrétariat – sur la sélection ethnique afin de préserver le territoire d'accueil des « mauvais immigrants » tout en favorisant les « bons ». Le discours du Général de Gaulle devant l'Assemblée constitutive du 2 mars 1945 semble imprégné de ces visées lorsqu'il prononce l'idée : « d'introduire, au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la société française²⁸ ».

Dans ce mouvement de sélectivité normative des bons et des mauvais immigrés où le contexte de décolonisation, de crise économique et sociale et de perte des identités nationales dans une Europe en construction et face à une mondialisation menaçante, des années 1970, des auteurs présenteront l'arrivée de bateaux chargés des miséreux – fuyant leur condition pour aller s'échouer volontairement sur les côtes françaises – en véritable exode prophétisé par le XX^e livre de l'Apocalypse (Raspail, 1973, 1974 et 1994) et plus récemment l'invasion migratoire qui émaille les discours (Zanaz, 2019)

27. Dans la littérature, Emile-Cyprien Driant a écrit, sous le pseudonyme de capitaine Danrit un ouvrage (1913), *La guerre au XX^e siècle – L'invasion noire. Tome 1 : La mobilisation africaine*, Paris, Ernest Flammarion et un feuilleton paru chez Flammarion en 108 épisodes (1904), *L'invasion jaune*.

28. Fauvet Jacques, « La France se propose d'accueillir deux millions d'étrangers en dix ans », *Le Monde*, 17 octobre 1945.

en lien avec l'idée d'un Grand Remplacement²⁹ montrent que les termes autour d'une immigration vue comme un danger sont passés du langage extrémiste provoquant des réactions scandalisées à une banalisation des propos (Lavoinnie, 1992).

Références bibliographiques

- Angenot M., 1977, « Présupposé, topos, idéologème », *Études françaises*, 131-2, p. 11–34.
- Aubert-Marson D., 2009, « Sir Francis Galton : le fondateur de l'eugénisme », *Med Sci*, volume 25, n° 6/7, juin-juillet 2009
- Austin J.L., 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil
- Castoriadis C., 2008, *L'imaginaire comme tel*, Paris, Hermann, coll. « Philosophie »
- Ducrot O., 1972, « D'un mauvais usage de la logique », A. Martinet (éd.) *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, Paris, P.U.F., p. 137-151
- Dupuy J.-P., 2010, « Du bricolage en général et des dictionnaires de langue en particulier », *Cahiers de l'APLIUT*, Vol. XXIX N° 1 | 2010, p. 9-21.
- Durkheim E., 1919, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan
- Derainne P.-J., 1999, *Le travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République*, thèse de doctorat, Histoire, Dijon
- Dornel L., 2001, *La France hostile. Histoire de la xénophobie en France au XIXe siècle*, Thèse de doctorat en histoire, Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 3 volumes
- Galloro P.-D., 2001, *Ouvriers du Fer, Princes du Vent. Histoire des flux de main-d'œuvre dans la sidérurgie lorraine*, Metz, Éd. Serpenoise.
- Giust-Desprairies F., 2009, *L'imaginaire collectif*, Toulouse, Érès
- Kristeva J., 1968, « La productivité dite texte », *Communications*, 11, 1968. Recherches sémiologiques le vraisemblable. p. 59-83.
- Laval-Reviglio M.-C., 1996, « Parlementaires xénophobes et antisémites sous la IIIe République – Débats relatifs à la nationalité et à la « protection du travail national », *Le Seuil*, Le Genre Humain, n° 30/31, p. 85-114
- Lavoinnie Y., « Invasion » : du scandale à la banalisation », *Hommes et Migrations*, n° 1157, septembre 1992. Le Nord Pas-de-Calais, p. 33-37.
- Lehmann A., « Les représentations idéologiques dans le discours du dictionnaire. Diversité des lieux et des procédures », *Le français dans le monde*, numéro spécial *Lexiques*, 1989.
- Moscovici S., 1961, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF
- Perelman C., 1970, *Le champ de l'argumentation*, Presses Universitaires de Bruxelles
- Raspail J., 1973, *Le Camp des Saints*, Paris, Robert Laffont
- Raspail J., 1977, *The Camp of the Saints*, Sphere Pocket
- Raspail J., Shapiro Norman R., 1994, *The Camp of the Saints*, Social Contract Pr
- Rivière P., 1999, *Histoire comparative des religions et des mythes*, tome 1, Ramuels Eds
- Viennet D., « L'image : entre représentation et irreprésentable, les transfigures de Duchamp et les défigures de Bacon », *Philosophiques*, 11-2008, p. 121-127
- Zanaz H., 2019, *L'Europe face à l'invasion islamique : une civilisation en péril*, coll. Actuels, Paris, Max Chaleil

29. À propos des écrits de l'écrivain CAMUS Renaud, *Le Grand Remplacement*, Neuilly-sur-Seine, éd. David Reinharc, 2011 (rééd. 2012) et de ses récupérations voir Nicolas Bancel, Ahmed Boubeker et Pascal Blanchard (2015), *Le Grand Repli*, La Découverte, 2015, 170 p.

Vygotski L.S., 1997, *Pensée et langage*, Paris, Éditions la Dispute
Weil P., 1995, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration », *Vingtième siècle – Revue d'Histoire*, Année 1995, n° 47, p. 77-102

Piero-D. GALLORO
Professeur de sociologie
Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales
(2L2S-Metz)
Université de Lorraine – Metz
Île du Saulcy, UFR SHS, 57000 Metz
galloro5@univ-lorraine.fr